DEPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE TOULON

MAIRIE de LE PRADET EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du Conseil Municipal de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	32

Nº 15-DCM-DGS-144

L'AN DEUX MILLE QUINZE & LE DIX-SEPT DECEMBRE à quatorze heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Hervé STASSINOS, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal: 10 Décembre 2015

OBJET DE LA DELIBERATION : DESIGNATION DU (DE LA) REPRESENTANT(E) DE LA COMMUNE ET DE SON (SA) SUPPLEANT(E) AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS

PRESENTS: Mmes et MM. Hervé STASSINOS – Christian GARNIER – Valérie RIALLAND – Lionel RIQUELME – Josiane SICCARDI – Cécile GOMEZ – Jean-François PLANES – Bérénice BONNAL – Jean-Michel PEYRATOUT – Daniel DUVOUX – Daniel VESSEREAU – Paul MOUROT – Jean-Claude VEGA – Bénédicte LE MOIGNE – Viviane TIAR – Agnès BIASUTTO – Valérie AUBRY – Jean-Marc ILLICH – Gaëlle REBEC – Céline PRATI-AIGUIER – Magali VINCENT – Dominique ROLLAND – Marie-Paule DELAROCQUE – Yves PARENT – Bernard PEZERY – Frédéric FIORE – Jennifer DELI – Pierre-Laurent CHABLE

POUVOIRS: Pascal CAMPENS à Valérie RIALLAND

Michel LUCIANI à Agnès BIASUTTO Denis CHAMBI à Jean-Michel PEYRATOUT

Nicole VACCA à Jennifer DELI

ABSENT: Stéphane BELTRA

SECRETAIRE DE SEANCE : Magali VINCENT

Monsieur Le Maire donne lecture de l'exposé suivant :

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du Code de l'Environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006, modifié par le Décret n°2013-418 du 21 mai 2013 portant modification du décret n° 2009-449 du 22 avril 2009,

15-DCM-DGS-144

Considérant que la Commune du Pradet fait partie de l'aire d'adhésion du Parc national de Port-

Cros et qu'à ce titre, elle bénéficie d'un siège au Conseil d'Administration de l'établissement

public,

Considérant que le siège de représentant(e) de la Commune au Conseil d'Administration de

l'établissement public du Parc national de Port-Cros est attribué à un(e) élu(e) membre du Conseil

municipal,

Considérant que le (la) représentant(e) de la Commune peut être suppléé(e), en cas d'absence aux

réunions du Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros, par

un(e) élu(e) de la même assemblée délibérante désigné par celle-ci,

Il est donc demandé au Conseil municipal:

De désigner M. Christian GARNIER, 1er Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme,

représentant de la Commune du Pradet pour siéger au Conseil d'Administration de

l'établissement public du Parc national de Port-Cros,

> De désigner Mme Gaelle REBEC, Conseillère municipale déléguée à l'Environnement

et au Développement Durable, suppléante de M. GARNIER pour siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros en cas

d'absence de celui-ci.

Monsieur Le Maire propose un vote à main levée ce que refuse le groupe d'opposition de M.

PEZERY. M. Le Maire donne alors instruction pour qu'il soit procédé à un vote à bulletin secret

avec une urne.

Se déclarent candidats :

M. Christian GARNIER comme titulaire avec Mme Gaëlle REBEC suppléante

M. Bernard PEZERY comme titulaire avec Mme Jennifer DELI suppléante

M. Pierre-Laurent CHABLE comme titulaire

M. CHABLE et Mme DELAROCQUE sont désignés assesseurs et procèdent à l'organisation du

vote assistés de 2 agents administratifs municipaux.

Tous les conseillers présents ou représentés ont pris part au vote.

Nombre de votants dont procurations : 32

Bulletins trouvés dans l'urne : 32

A déduire nuls : 5 Exprimés: 27

Ont obtenu:

M. Christian GARNIER et Mme Gaëlle REBEC: 21 voix

M. Bernard PEZERY et Mme Jennifer DELI: 6 voix

Sont désignés représentants de la Commune du Pradet pour siéger au Conseil d'Administration de l'établissement public du Parc national de Port-Cros :

M. Christian GARNIER (titulaire) et Mme Gaëlle REBEC (suppléante)

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures.

Signé: Le/Maire, Hervé STASSINOS

Acte exécutoire en application de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982. Transmis au contrôle de légalité le :

Publié ou notifié le : 2 3 DEC. 2015

Le Maire,